A vos cartes et cercles !

Poursuite ce jour de la série de dossiers présentant les zones de participation 2023 au sein de l'EPR Hainaut-Brabant wallon. Des réserves sont de nouveau justifiées. Explications !

Connaître les ententes où les amateurs sont admis ou non s'avère généralement pour ces derniers une recherche hivernale préoccupante voire stressante. De ces diverses recherches naissent parfois des polémiques. C'est la raison pour laquelle « *Coulon Futé* », qui fêtera ses dix années d'existence en mai 2024, a initié, en 2015, une tradition consistant à présenter les zones de participation des différentes ententes à une nuit de panier entérinées en Hainaut-Brabant wallon.

La nouvelle règlementation, adoptée par l'AG préparant la saison 2023, a résigné « *Coulon Futé* » à avancer les dates de publication des différents dossiers de la campagne. Le temps commence à urger ! Car, à ses yeux, il n'est pas logique et correct de devoir assurer des présentations au cœur même de la saison. Revers de la médaille, cet avancement décrété amène à devoir émettre quelques réserves en ce sens que les informations délivrées, grâce à la solidarité de responsables d'ententes, ne seront officiellement entérinées qu'au terme de la réunion de vérification des copies sportives tenue, par les mandataires provinciaux, le lundi 6 mars prochain. Soit quelques jours avant les premiers entraînements sur la France.

A ne pas oublier !

2023 se signale par deux changements d'envergure. *En vitesse,* par la définition de la zone de participation de toute entente à partir de cercles de rayons 20 km au maximum ayant pour centres les églises des localités où sont **effectivement** implantés les locaux des sociétés la composant. Le tout sans aucune incursion en territoire français et dans le respect des accords existants entre EP/EPR limitrophes. Notons que la zone de participation d'une entente recensant plusieurs sociétés se résume au cumul des zones de participation définies par les sociétés qui la composent. *En petit demi-fond,* par la libre circulation accordée signifiant que tout amateur est libre de participer où bon lui semble au sein de l'EPR.

Concrètement !

Le deuxième dossier porte de nouveau sur la petite et la grande vitesse en région d'Ath. En effet, après la présentation de l'Association Entente Frontalière-Entente de l'Ouest-Entente des V place à la découverte de l'Entente Hunelle Dendre–Le Ramier du Sud. De nouveau, les cercles repris dans les infographies sont, pour rappel, tributaires de coordonnées transmises au départ par le secrétariat de l'EPR.

Deuxième invité

L'Association Hunelle Dendre – Le Ramier du Sud.

Cette association demande de prendre en compte quatre coordonnées d'églises lors de la définition de la zone de participation de toute épreuve générale. Quatre locaux au total sont effectivement opérationnels en son sein en 2023. **Frédéric Jonckers** préside ladite association, **Dimitri Cordier** et **Francis Broquet** en sont respectivement le secrétaire et le trésorier.

A retenir !

La petite et la grande vitesse ont la même zone de participation dans chaque entente composant l'Association Hunelle Dendre–Le Ramier du Sud.

La revue des ententes !

- ***Entente Hunelle Dendre***

Deux sociétés composent l'entente *Hunelle Dendre*. A savoir l'« *Alliance colombophile athoise* » et l'« *Amicale colombophile chiévroise* ». Dans la « *Cité des Géants* », les coordonnées de l'église Saint-Julien retenue sont 503744/034631. Celles de l'église Saint-Martin de Chièvres 503516/034821. Chaque société arrête un rayon de participation de 20 km.

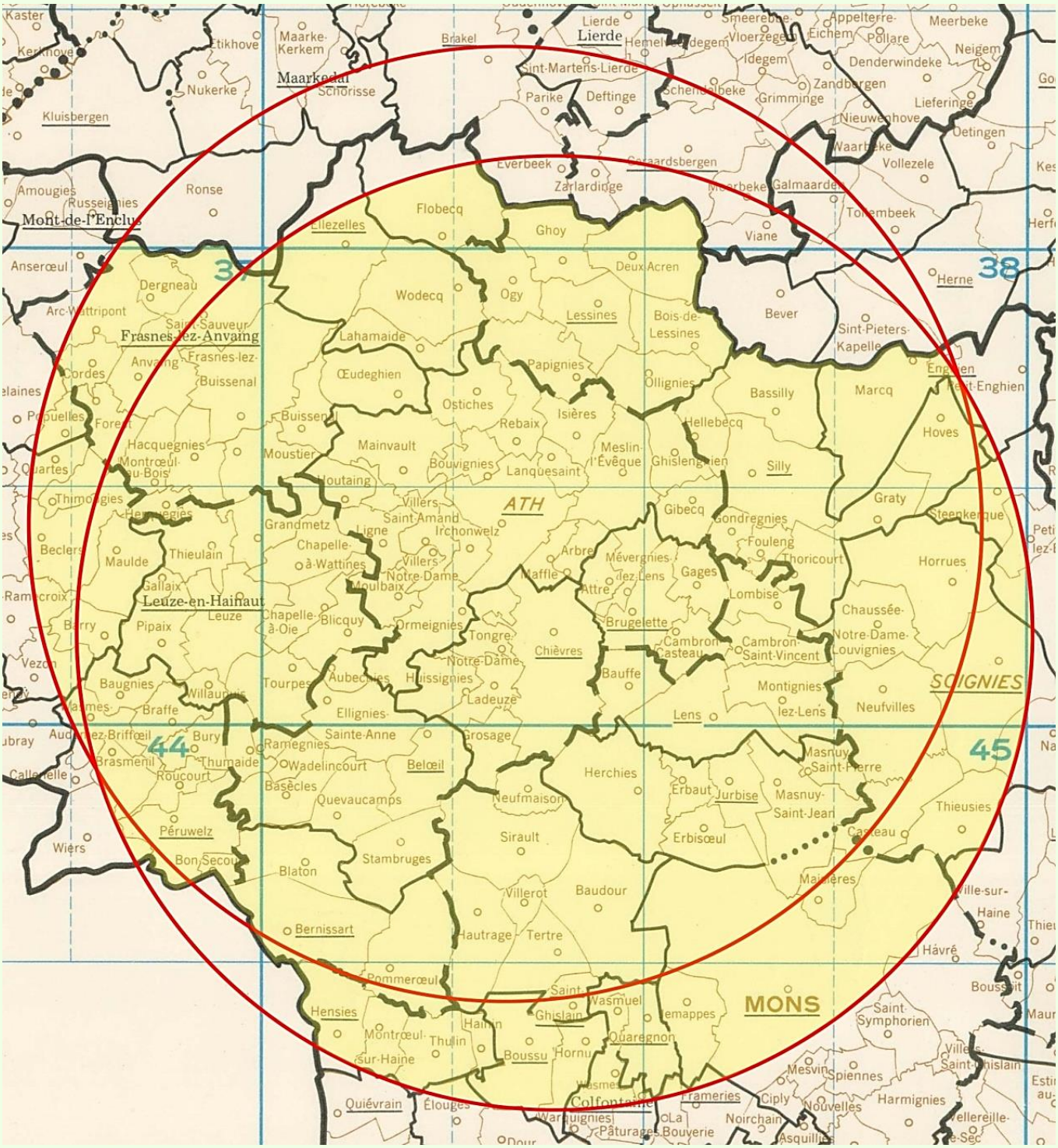
Lierde
Maarkedal
Mont-de-l'Enclus
Frasnes-lez-Anvaing
Leuze-en-Hainaut
ATH
SOIGNIES
MONS
37
38
44
45
Flobecq
Ellezelles
Ghoy
Wodecq
Ogy
Lessines
Bois-de-Lessines
Papignies
Œudeghien
Ostiches
Isières
Rebaix
Mainvault
Bouvignies
Lanquesaint
Meslin-l'Évêque
Ghislenghien
Silly
Bassilly
Marcq
Hellebecq
Gibecq
Gondregnies
Fouleng
Thoricourt
Gages
Lombise
Brugelette
Cambron-Casteau
Cambron-Saint-Vincent
Chièvres
Bauffe
Lens
Montignies-lez-Lens
Neufvilles
Chaussée-Notre-Dame-Louvignies
Horrues
Graty
Steenkerque
Hoves
Herne
Bever
Viane
Galmaarden
Tollembeek
Vollezele
Lieferinge
Denderwindeke
Neigem
Meerbeke
Appelterre-Pollare
Eichem
Idegem
Grimminge
Zandbergen
Nieuwenhove
Oetingen
Waarbeke
Zarlardinge
Everbeek
Deftinge
Parike
Sint-Martens-Lierde
Brakel
Maarke-Kerkem
Etikhove
Nukerke
Schorisse
Kluisbergen
Ronse
Amougies
Russeignies
Anserœul
Dergneau
Arc-Wattripont
Saint-Sauveur
Anvaing
Frasnes-lez-Buissenal
Cordes
Popuelles
Forest
Hacquegnies
Montrœul-au-Bois
Quartes
Thimougies
Hergnies
Beclers
Maulde
Thieulain
Gallaix
Leuze
Pipaix
Barry
Vezon
Baugnies
Braffe
Willaupuis
Audenez-Briffœil
Brasmenil
Bury
Thumaide
Roucourt
Callenelle
Wiers
Péruwelz
Bon-Secours
Blaton
Bernissart
Pommerœul
Hensies
Montrœul-sur-Haine
Thulin
Hainin
Boussu
Hornu
Quiévrain
Élouges
Colfontaine
Warquignies
Pâturages
Frameries
Noirchain
Ciply
Nouvelles
Harmignies
Mesvin
Spiennes
Saint-Symphorien
Havré
Ville-sur-Haine
Thieusies
Casteau
Masnuy-Saint-Pierre
Masnuy-Saint-Jean
Erbaut
Jurbise
Erbisœul
Herchies
Neufmaison
Sirault
Baudour
Villerot
Hautrage
Tertre
Saint-Ghislain
Wasmuel
Quaregnon
Grosage
Belœil
Ramegnies
Wadelincourt
Basècles
Quevaucamps
Stambruges
Ellignies-Sainte-Anne
Tourpes
Aubechies
Huissignies
Ladeuze
Ormeignies
Tongre-Notre-Dame
Blicquy
Chapelle-à-Oie
Moulbaix
Villers-Notre-Dame
Chapelle-à-Wattines
Grandmetz
Ligne
Villers-Saint-Amand
Irchonwelz
Houtaing
Moustier
Buissenal
Lahamaide
Deux-Acren
Bois-de-Lessines
Ollignies
Bever
Sint-Pieters-Kapelle
Engien
Petit-Enghien
Arbre
Maffle
Attre
Mévergnies-lez-Lens
Fouleng
Gondregnies
Thoricourt
Lens
Masnuy-Saint-Pierre
Masnuy-Saint-Jean
Erbisœul
Mesvin
Spiennes
Ville-sur-Haine
Boussoit
Villers-Saint-Ghislain
Vellereille-le-Sec
Dour

➢ ***Entente Le Ramier du Sud***

Pour composer cette entente, « *La Renaissance* » de Blaton arrête un rayon de participation de 20 km à l'instar du « *Ramier* » de Lessines. 502844/034135 sont les coordonnées de l'église à prendre en considération pour Blaton. 504227/035024 celles de l'église retenue de Lessines, ville de naissance du peintre surréaliste René Magritte.

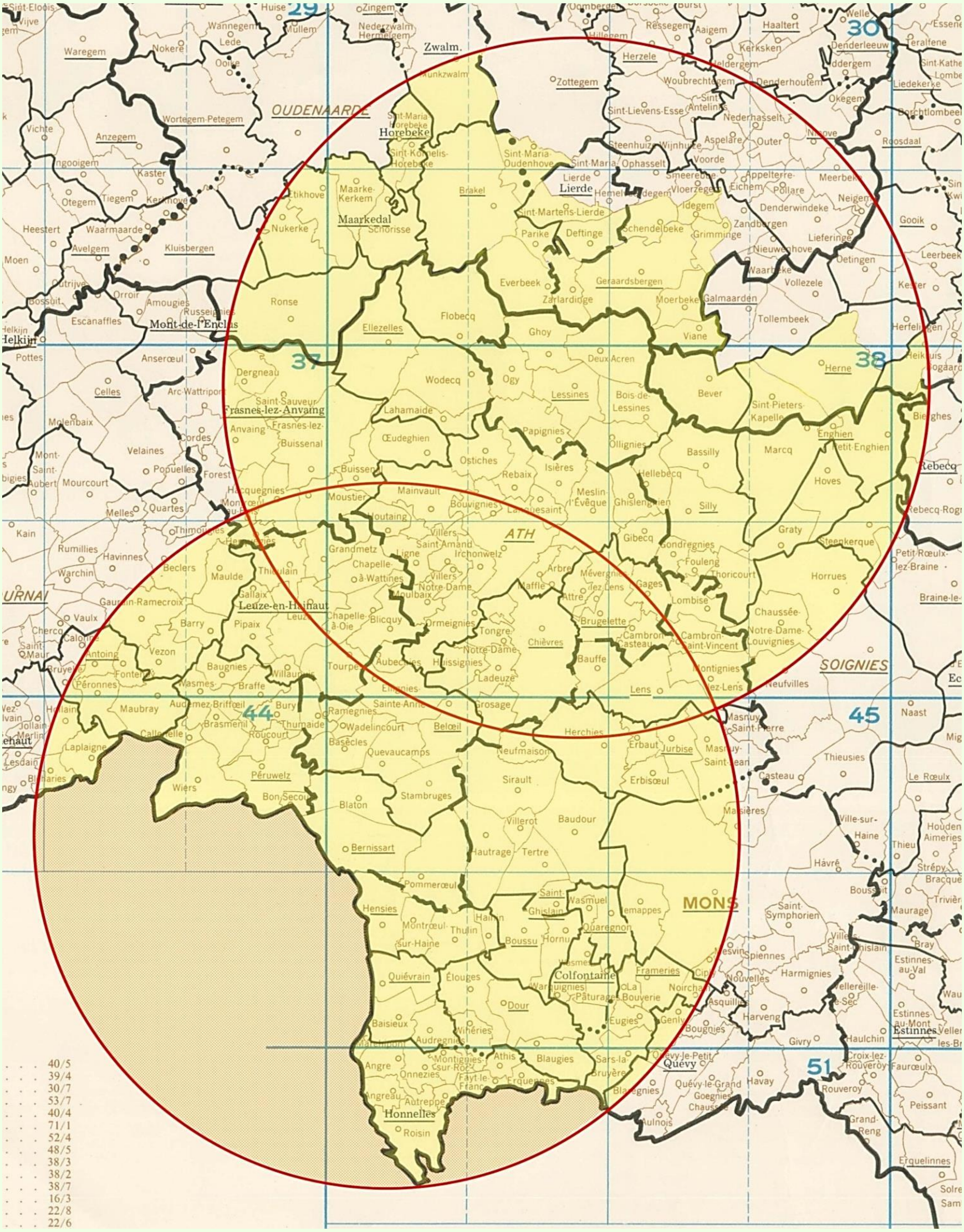
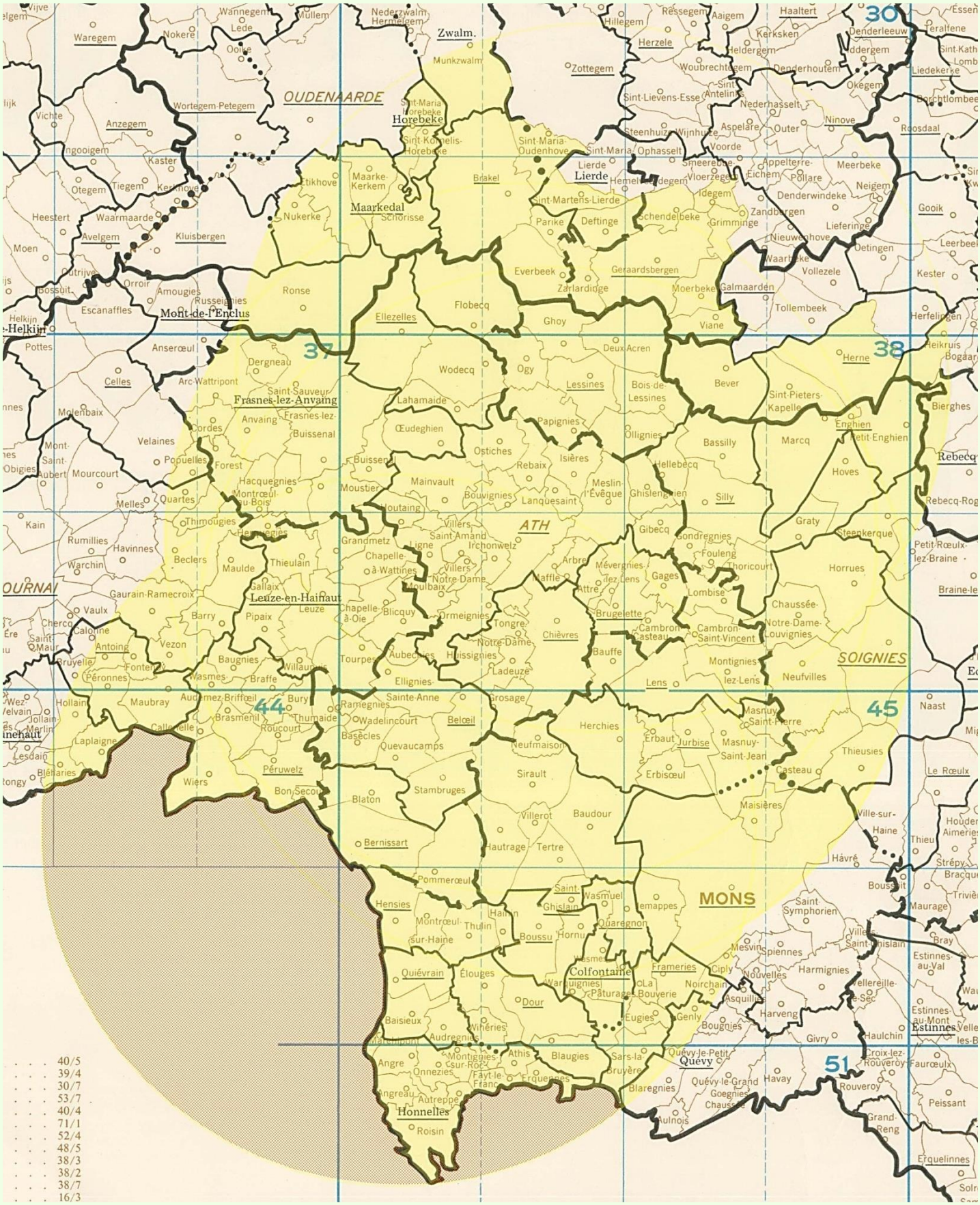
Zone de participation de toute épreuve générale programmée par l'Association.